

HAUTE-COUR TAHITIENNE — HAAVA RAA RAHI TAHITI.

Liste des décisions des Conseils de districts qui seront soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne le 3 décembre 1902, à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 3, § 6, de la loi du 28 mars 1866.

Nanai raa o te mau faataa raa a te mau Apoo raa matainaa te tuu hia i mua i te aro o te Haava raa rahi Tahiti, ia haamana hia i te 3 no titema 1902, i te hora 2 i te ahiahi, mai te au i te irava 3 § 6 no te ture no te 28 no mati 1866.

Numéros d'ordre.	Conseils de districts qui ont rendu les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
1	Teavaroa.	21 juillet 1902.	Teparémanavarau a Peeri et Bego Puariri. contre : Dame Atanua a Tagi.	Tefekao, partie.
2	Avatoru.	27 février 1895	Tano a Tevaria, contre : Faulia a Tapora.	Tehunūāe Almalafare Vaian.
3	Vairao.	26 mars 1900.	Tiahipo a Iriti, contre : Dame Fateata a Temauriuri.	Vaitiare.
4	Oiepti.	27 juill. 1904.	Munaiti a Ragivara, contre : Tetariga, Tapaniga, Toa.	Teuka.
5	Okerekerere.	7 mai 1902.	Tekarere a Tekurio, Rua a Tetohu, contre : Temiro a Makitua, Tapahi a Makitua, Farua a Makitua.	Kahoputa.
6	id.	id.	Tekarere a Tekurio, Nohouma a Tekurio et Maramahiti a Tekurio, contre : Tepehu Tuaoa a Karo et Tekuravehe a Makitua.	Temoimoi Temataotevahine.
7	id.	id.	Tekarere a Tekurio, Nohouma a Tekurio, Maramahiti a Tekurio, contre : Tepehu Tuaoa a Karo, Teheke a Teheke, Tekuravehe a Makitua, Marohani a Makitua.	Tetahua.
8	id.	id.	Dame Euaragi a Fankura, contre : Tamaku a Fareata.	Okio, partie.
9	id.	13 mai 1902.	David Mautahala a Pohemiti, Tetiki a Tokihoro, contre : Kaoko a Kehe, Tehiva a Mahiaui.	Tetairite, partie.
10	id.	15 mai 1902.	David Mautahala a Pohemiti, contre : Tufalaie Tataea a Rua.	Tekarena.
11	id.	7 mai 1902.	Tekarere a Tekurio et Teparémanavarau a Peeri, contre : Tepehu Tuaoa a Karo, Teheke a Teheke a Makitua, Teheke a Teheke a Marohani a Makitua.	Mahueha Tanuhana.
12	id.	id.	Dame Euaragi a Fankura, contre : Tamaku a Fareata.	Teuho Tevaroa.
13	id.	15 mai 1902.	David Mautahala a Pohemiti, contre : Tetahara a Tekehu.	Temahae (partie).
14	Tikaha.	12 sept. 1902.	Patea a Tetautua, contre : Taratahi a Mahura.	
15	Tubuai.	5 mai 1902.	Teehistaani a Hama, contre : Konoimauri.	Vaioupe Tevarovaro Kao.

MUTATIONS, NOMINATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur en date du 20 novembre 1902, prise sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, le gendarme Ducrocq, du poste de Taravao, a été appelé à remplir les fonctions de greffier-notaire et d'huissier dans cette circonscription.

Le gendarme Labry, du même poste, a été nommé huissier suppléant.

Par décision du Gouverneur, en date du 21 novembre 1902, le sieur Laurent (Edmond), ancien commis des Travaux publics, est chargé à titre temporaire de la délimitation des terres [du domaine local des Iles-sous-le-Vent et d'en lever les plans.

Par décision du Gouverneur en date du 22 novembre 1902, prise sur la proposition du Secrétaire Général et du Chef du Service Judiciaire, M. Horville, lieutenant de Juge, a été appelé à remplir provisoirement les fonctions de juge de paix à compétence étendue dans l'archipel des Gambier et, au besoin, à l'île Reao (Tuamotu).

Par décision de M. le Gouverneur en date du 22 novembre 1902, une somme de 25 fr., à titre de secours, a été accordée à M. Marmouyet, colon indigent à Punaauia.

Par décision de M. le Gouverneur en date du 26 novembre 1902, le sieur Mann a été nommé interprète à Taiohae.

Par décision du 26 novembre 1902 la démission de ses fonctions de chef investi et de mutoi à Taiohae, offerte par le sieur Totoefitu Afarone, est acceptée.

Par décision en date du même jour la cheffesse Marianne Moanaitini de Hakau est nommée cheffesse à Taiohae ;

Le sieur Hilario, chef honoraire de Hakau, devient chef titulaire de cette même vallée ;

Le sieur Petorio, chef représentant à Hakau, prend le titre de chef-adjoint.

Par décision du Gouverneur en date du 10 octobre 1902, ont été approuvées les élections qui ont eu lieu à Niau, le 24 août 1902 pour la nomination des trois conseillers de district dont les noms suivent :

1. Pai a Tematuku.
2. Papati a Tuakura.
3. Ohu a Tahinuati.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS

Exceptionnellement, la 5^e conférence de M. Piétri, Juge au Tribunal supérieur, aura lieu le lundi, 8 décembre prochain, à 5 heures du soir, au Palais de Justice.

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE DE 1902.

(Comptes rendus analytiques.)

Troisième séance. — 20 novembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. GOUPIL, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 20 du matin.

Sont présents : MM. Ahne, Coulon, Goupil, Hérault, Millaud, Raoux, Tati Salmon, Temarii a Temarii, Simon et Viénot.

Absent : M. Drollet (Edonard), empêché.

M. le Secrétaire Général occupe le fauteuil de l'Administration.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour amène la discussion sur le *Projet de création d'une succursale de la Banque de l'Indo-Chine.*

Le Conseil se montre très favorable à la création d'une succursale de cette Banque à Tahiti et vote à l'unanimité le projet qui lui est soumis.